

internationaux. De plus en plus, différents ministères fédéraux exerçant des mandats distincts doivent se concerter et coopérer. Responsable d'élaborer la politique étrangère du Canada et chargé de formuler la politique commerciale, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) sera appelé à embrasser dans l'exercice de son mandat un ensemble de questions toujours plus vaste et varié.

Puisque l'intégration des marchés financiers soulève des interrogations nouvelles au sujet de l'instabilité des taux de change et de ses effets sur le commerce, le Ministère a maintenant partie liée avec la Banque du Canada.<sup>49</sup> La Banque, en poursuivant son objectif de réduire l'inflation au Canada, contribuera à une plus grande stabilité du dollar canadien.<sup>50</sup> Nous devons ne pas perdre de vue qu'il existe à long terme une relation entre la stabilité des prix et celle du taux de change. La politique monétaire de la Banque du Canada joue un rôle dans la promotion du commerce extérieur en créant un environnement où les entreprises, rassurées par la stabilité de la monnaie et celle des prix intérieurs, peuvent soutenir la concurrence internationale.

## 5.2 Les enjeux à venir

### 5.2.1 Un taux de change fixe?

Ce n'est pas tout le monde qui convient que la stabilité des prix doive être le premier objectif de la Banque du Canada. Certains proposent une autre méthode par laquelle créer un environnement où les entreprises peuvent compter sur un taux de change stable et préserver leur compétitivité dans le marché international. En lieu et place d'un taux de change flexible et d'une politique monétaire visant la stabilité des prix, d'aucuns soutiennent — comme nous l'avons vu plus haut — qu'un taux de change fixe (en pratique, une monnaie commune) est la solution qui s'impose, particulièrement dans une zone de libre-échange. Sans discuter ici des avantages et des inconvénients d'un tel système — voir à ce sujet la section 4.4, plus haut —, contentons-nous de rappeler que la souveraineté nationale est une question politique si délicate qu'il est fort improbable que l'indépendance de la politique monétaire fasse l'objet de quelque négociation que ce soit dans un avenir prévisible.

### 5.2.2 Volatilité des taux de change et promotion des exportations

#### Les pays en développement

Il faudra que les sociétés exportatrices, dans la prospection des marchés offerts par les pays en développement, examinent de plus près le niveau de développement atteint par les marchés financiers locaux ainsi que l'accès des entreprises au capital étranger. Au risque de trop simplifier, les pays en développement disposent généralement d'une main-d'oeuvre abondante; c'est la rareté du capital qui vient y freiner la croissance. La recherche de marchés

---

<sup>49</sup> Il ne s'agit pas pour autant que le MAECI oeuvre de concert avec la Banque du Canada en vue de la stabilité du taux de change. Déterminer et mettre en oeuvre la politique monétaire du Canada relève du mandat exclusif de la Banque.

<sup>50</sup> Les politiques de la Banque du Canada peuvent contribuer à une plus grande stabilité du dollar, mais elles ne peuvent le garantir. L'établissement d'un taux de change étant toujours relatif à au moins deux devises, c'est donc que les politiques économiques de plus d'un État sont en cause. La Banque du Canada ne peut, seule, assurer la stabilité de notre dollar.